



ChatsCanadaCats

Directive administrative – 2020-04

Comités visés : Aucun

Clubs visés : Aucun

Personnes visées : Toutes les personnes désirant importer des Khao Manee au
Canada
Registrariat du Chats Canada Cats

Attendu que le Chats Canada Cats considère qu'une diversification des races de chat produite au pays est importante et qu'il fait des efforts pour soutenir l'importation, l'établissement et de développement de nouvelles races sur le marché canadien.

Attendu que le Chats Canada Cats a adopté une politique concernant la reproduction des chats sourds (2017-01), le 12 septembre 2017.

Attendu que le Chats Canada Cats a modifié cette politique afin de s'adapter à la réalité des Khao Manee, le 11 août 2019

Attendu que le Chats Canada Cats comprend que certains Khao Manee importés au Canada proviennent de pays où le test de potentiel évoqué auditif (PAE) n'est pas disponible ou difficile à obtenir.

Le 12 mars 2020, le conseil d'administration du Chats Canada Cats a adopté la directive suivante concernant les Khao Manee importés au Canada et constituant une première génération de cette race au Canada.

Enregistrements :

1 – Tous les Khao Manee peuvent obtenir l'enregistrement du Chats Canada Cats, s'il est démontré qu'ils sont de race pure ;

/...2



- 2 – Pour qu'un Khao Manee importé pour la reproduction (première génération) d'un pays où le test PAE n'est pas disponible ou difficile à obtenir, la demande d'enregistrement doit être accompagnée du résultat du test PAE fait en sol canadien **ainsi** que d'un test génétique pour le gène W dominant sur lesquels figurent le numéro de micropuce.

Reproduction :

- 1 – Aucun chat ayant une surdit  bilat rale sera autoris    se reproduire ;
- 2 – Un Khao Manee de premi re g n ration ayant une surdit  unilat rale sera accept  en reproduction, mais seulement avec un entendant bilat ral conforme ;
- 3 – Un Khao Manee pr sentant une surdit  unilat rale ayant 2 copies du g ne dominant W doit  tre reproduit avec un chat ayant qu'une seule copie g ne dominant W ;

Cette d rogation s'applique seulement aux chats import s au pays et ne peut s'appliquer en aucun cas aux chats n s au Canada.

Cette politique est temporaire et se termine le 31 mars 2023. Elle sera r vis e.

Le conseil d'administration, par cette d cision, clarifie les r gles d'enregistrements et encourage la diversification des races.